

PROTOCOLE SANITAIRE

Organisation de rencontres hors temps scolaire

Cf « Repères pour la reprise de l'EPS en contexte COVID », Version du 26/08/2020

Cf « Guide de rentrée sportive », Version du 02/09/2020

Les règles énoncées ci-dessous feront l'objet d'un rappel auprès des animateurs et des parents avant la rencontre et lors de l'arrivée sur le site, lors du temps d'accueil. Des organisateurs seront chargés d'assurer le respect des consignes sur le site.

Préalable

Les parents d'enfants jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. De même, les enfants ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les organisateurs, les animateurs des associations participantes et les parents accompagnateurs doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les règles de distanciation physique

En fonction de l'activité et du lieu de rencontre, l'organisateur limitera le nombre de participants en conséquence.

Les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants :

- Les enfants resteront par association lors des regroupements notamment à l'accueil, lors du pique-nique, lors du passage aux toilettes et lors de la clôture de la rencontre.
- Sur le site chaque association disposera d'un espace identifié pour les regroupements.
- Les groupes sont composés au sein d'une même association (*cela n'empêche pas la confrontation de plusieurs groupes sur une même activité : Relais, débats, Kinball,...*)
- Lors d'une rencontre hors temps scolaire, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas.

Les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Sur le site, des affiches pour rappeler ces gestes seront installées.

Les consignes seront rappelées au début de la manifestation.

Le lavage des mains

« Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. »

Le lavage des mains devra être réalisé, à l'arrivée sur la rencontre USEP ; après être allé aux toilettes ; le soir dès le retour à l'école. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Une solution hydroalcoolique sera mise à disposition des personnes présentes sur le site, en différents lieux.

Le port du masque

Le port du masque sera obligatoire tout au long de la manifestation pour les adultes. Des masques seront disponibles en cas de besoin.

Pour les enfants, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes pour les enfants des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ du site.

La limitation du brassage des enfants

Les responsables organisent le déroulement de la journée et des activités pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'enfants et/ou de parents. Les adultes portent un masque durant tous leurs déplacements.

Le matériel

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même association ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le matériel sera désinfecté à l'issue de chaque rotation. En cas d'impossibilité (textile,...), le matériel sera individualisé.

La formation, l'information et la communication

Les animateurs des associations et les parents des enfants seront informés clairement avant la manifestation :

- des conditions de fonctionnement de la manifestation ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à la manifestation (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Les animateurs communiquent à l'organisateur la liste des participants à la rencontre et la constitution des groupes.

Les enfants

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures lors de l'accueil sur le site. Celle-ci est adaptée à l'âge des enfants. Une attention particulière doit être apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Les vestiaires / Les espaces associations

Les enfants arrivent en tenue et un espace leur est réservé pour regrouper leurs affaires par association (pique-nique, change, vestes,...).

Les vestiaires collectifs ou individuels sont accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Comité Régional USEP Bourgogne Franche-Comté
43 Rue d'York
21000 DIJON
07.67.92.94.80 – crusep.bfc@gmail.com